

**Compte-rendu du Comité d'usagers des Buttes du Parisis,
organisé par l'Agence des espaces verts le 19 mai 2017,
à Sannois (Centre Cyrano, place du Général Leclerc)**

Etaient présents :

Agents de l'AEV :

- Mathieu Frimat, responsable du service Aménagement et gestion (SAG)
- Claire Nowak, responsable de la mission gestion (SAG)
- Auswald Martin, technicien des espaces naturels en charge des Buttes du Parisis (SAG)
- France Hamy, responsable de la mission éducation à l'environnement (SAG)
- Elise Prothery, chargée de mission Paysage, au sein du Service expertise technique (SET)
- Nicolas Rodriguez, chargé de mission du Service Prospective territoriale (SPT), pour le département du Val d'Oise

Agents de l'ONF :

- Francis Mouyen, technicien forestier

Usagers et partenaires :

- élus et représentants des communes de Sannois, Cormeilles-en-Parisis et Franconville.
- représentants du Conseil départemental du Val d'Oise
- habitants des communes de Cormeilles-en-Parisis, Montigny-les-Cormeilles, Franconville, Sannois et Argenteuil
- associations : Association de défense de la Butte du Parisis –AIDBP, Environnement et cadre de vie à Argenteuil-EVA, AMAP d'Argenteuil, Val d'Oise Environnement, Le Plaisir de jardiner (Franconville), CORIF (Cergy), Asparagus (Argenteuil et environs), Air et Soleil (Franconville)

Ordre du jour :

Présentation des différentes interventions en matière d'acquisition, d'aménagement et de gestion menées par l'AEV sur les Buttes du Parisis, suivie d'un temps d'échanges avec les usagers.

Début de la réunion : 18h20

18h20- 19h00 : après accueil des usagers, l'introduction à la réunion a été faite par Mathieu Frimat (AEV) qui a rappelé les grandes lignes de l'intervention de l'AEV sur le site. Les principaux chiffres du territoire des Buttes du Parisis (bilan foncier, proportion des espaces naturels par type d'espace...) ont également été rappelés.

Les différents services de l'AEV intervenant sur le site des Buttes du Parisis ont ensuite présenté l'ensemble des actions menées sur le site, synthétisées dans un document powerpoint* présenté aux usagers.

* Powerpoint téléchargeable sur le site web de l'AEV <http://www.aev-iledefrance.fr/l-aev/le-patrimoine-nature-regional/le-patrimoine-nature-regional/prif-buttes-du-parisis>

19h00-19h30 : la parole a ensuite été donnée aux habitants durant un temps d'échanges, pendant lequel l'AEV s'est efforcée de répondre aux interrogations des usagers.

19h30-20h00 : la réunion s'est terminée ensuite par un échange autour d'une collation offerte par l'AEV.

Les points suivants ont été présentés par l'AEV :

- **Le contexte d'intervention de l'AEV** (création du PRIF*, modes d'intervention et principaux enjeux, rappel des objectifs du Schéma directeur d'Île-de-France) par Nicolas Rodriguez

** Acronyme de Périmètre Régional d'Intervention Foncière. C'est au sein de ces périmètres que l'AEV peut acquérir des espaces naturels pour le compte de la Région Île-de-France dans le but de les préserver.*

- **Les grands chantiers** (Butte des Châtaigniers, Butte d'Orgemont, Coulée verte de Cormeilles) par Elise Prothery

- **Les autres chantiers d'aménagement** (renaturation des 40 hectares rétrocédés par Placo Plâtres, restauration de murs de soutènement - parc de la Châtaigneraie et parc Chabrand Thibault, aménagement du chemin des Crêtes, projet d'aménagement du chemin d'accès au Fort et au stade Gustave Frémont, aménagement en cours et remise en eau à venir du lieu-dit des « cascades », démolition d'anciens cabanons dans le bois d'Hédoit) par Auswald Martin

- **La gestion forestière** (historique de la forêt, document d'aménagement forestier et nouvelles dispositions de gestion prises par l'AEV au vu de ce document, différents types de coupes, chantiers en cours et à venir, dialogue avec les usagers) par Claire Nowak

- **Les chantiers d'entretien** (entretien des espaces verts, propreté, surveillance du site, mise en sécurité, réparation du mobilier) par Auswald Martin

- **L'éducation à l'environnement** (programme Forestiers juniors, animations nature, événements de sensibilisation à l'environnement – plantations, chantiers nature, démonstrations de travaux forestiers...) par France Hamy

Durant la présentation par l'AEV et le temps d'échange AEV-usagers, les questions abordées par les usagers ont principalement concerné :

- les coupes de bois en cours et la gestion forestière en général
- l'exploitation du gypse
- les décisions du conseil d'administration concernant le désengagement de la mission d'éducation à l'environnement
- les problèmes d'insécurité (quads et motos, incivilités sur la Butte des Châtaigniers)
- le remblaiement de l'ancienne carrière Soverini, sur la Butte d'Orgemont, à Argenteuil
- la plaine d'Argenteuil

Les coupes de bois en cours et la gestion forestière en général

Le sujet est évoqué par les usagers, notamment par l'association AIDBP, qui rappelle le traumatisme que représente pour les riverains les coupes rases* réalisées sur le site. Le terme « saccage » est utilisé.

** retrait de l'ensemble des arbres sur une même parcelle*

Il rappelle le courrier du Président de Valparisis envoyé à l'AEV demandant à ce que plus aucune coupe rase ne soit réalisée sur le site. Des explications sont demandées à l'AEV sur ses nouvelles décisions, ses nouveaux choix, suite aux revendications locales.

Nicolas Rodriguez (AEV) rappelle que les buttes n'ont pas toujours été boisées. Elles ont longtemps été utilisées pour un usage agricole (pâturage, vergers, vignes). Il s'agit donc de boisements relativement jeunes et le programme de gestion réalisé par l'AEV sur le site consiste justement à pérenniser ces boisements.

Claire Nowak (AEV) rappelle le cadre juridique dans lequel s'inscrit le programme d'aménagement forestier, le calendrier des actions (planifiées sur les 15 années à venir). Elle rappelle aussi le régime forestier dont bénéficie la forêt, protection juridique très forte en France, qui protège les forêts publiques et donne des règles de gestion. Elle rappelle également toutes les études réalisées par l'AEV et qui ont servi de base à la rédaction du document d'aménagement forestier. Elle rappelle l'échelle du temps de gestion de la forêt : une forêt se gère à l'échelle du siècle ; « on essaye de rétablir des équilibres à l'échelle du siècle ». Elle rappelle enfin que la forêt n'a pas été gérée pendant à peu près 70 ans, que la gestion et l'aménagement forestier n'ont pu commencer que quand l'AEV a pu acquérir de « de grands blocs » d'un seul tenant (la propriété était auparavant fragmentée). Elle rappelle la fragilité des châtaigniers qui commencent à « s'essouffler », l'intérêt de diversifier ces peuplements avec l'introduction d'autres essences. Elle présente les différents types de coupes, notamment :

- les coupes d'amélioration ou d'éclaircie qui consistent à favoriser la stabilité et la croissance d'arbres sélectionnés à dessein
- les coupes de régénération visant à renouveler les peuplements

- les coupes de cloisonnement réalisées pour anticiper l'impact du passage des engins sur le sol forestier

Une image témoin montre la rapide reprise de la végétation sur une parcelle coupée il y a deux ans.

Elle rappelle les nouveaux engagements de l'Agence en matière de gestion, avec :

- l'étalement des chantiers de régénération sur plusieurs années (abaissement de la densité du peuplement, puis récolte étalée sur 10 à 15 ans)
- limite de la taille des ouvertures à 1,5 ha
- les dispositions prises pour maîtriser davantage les dates d'intervention des acheteurs de bois
- le décalage de la fin des périodes d'abattage par rapport au délai habituel au niveau national : le délai du 15 avril est ramené au 15 mars, de façon à davantage préserver la faune et la flore

Elle confirme également les engagements de l'Agence en matière de communication, avec l'organisation d'un comité d'usagers par an, de visites sur site (déjà expérimentées en 2017 et qui ont rencontré un franc succès), l'invitation des usagers à participer aux martelages, des permanences en forêt pour dialoguer avec les promeneurs.

L'exploitation du gypse

L'exploitation du gypse sur le domaine régional est fortement contestée. De nombreuses questions sont posées par les riverains et par les associations, notamment par les associations Val d'Oise Environnement et l'association EVA, qui demandent davantage d'informations sur la convention de foretage entre l'AEV et Placo plâtres.

Nicolas Rodriguez (AEV) rappelle et précise le contexte de cette exploitation :

- l'exploitation d'une ressource d'intérêt national, qui ne peut être contestée qu'au niveau législatif
- une installation classée sous protection de l'environnement, donc sous contrôle de l'Etat
- la signature de la convention de foretage par l'AEV, sous l'égide de sa tutelle : la Région d'Île-de-France

Les décisions du conseil d'administration concernant le recentrage de l'AEV sur ses missions

Certains usagers s'interrogent quant à l'avenir de l'AEV suite à l'annonce de la suppression de la mission d'éducation à l'Environnement. Un usager en particulier exprime son regret de voir cette mission disparaître qui, selon lui, contribue à protéger les espaces naturels au même titre que les autres actions d'aménagement et de gestion réalisées par l'AEV. La suppression de cette mission est selon lui, « contreproductive ».

Mathieu Frimat (AEV) explique que ce choix, pris lors du conseil d'administration de l'AEV est un choix politique, que les raisons sont des raisons de réduction de moyens humains et

financiers, pour recentrage sur les missions de l'AEV. Il rappelle que, cependant, les actions socles de l'AEV (acquisition, aménagement, gestion) sont maintenues. Par exemple sur les buttes du parisis, l'action foncière continue.

Les problèmes d'insécurité (quads et motos, incivilités sur la Butte des Châtaigniers)

Un usager remercie l'AEV pour toutes les actions entreprises; elle qualifie ces espaces de « merveilleusement » aménagés. Elle et d'autres usagers regrettent cependant que l'accès à ces sites devienne de plus en plus compliqué, voire dangereux à cause des intrusions souvent brutales de quads et motos qui représentent « une menace importante sur le site » et qui perdurent malgré de nombreuses alertes faites auprès des autorités. Le problème est en particulier mentionné sur le site du bois d'Hédoit.

Claire Nowak (AEV) répond qu'elle est bien au courant, que hélas le problème n'est pas inhérent au site, qu'il se pose également sur d'autres sites sur la Région et que pour l'instant, la solution la plus efficace est la présence, et encore la présence sur le site : notamment la brigade équestre, qui « patrouille, patrouille, patrouille »...

Elle rappelle aussi aux usagers de ne pas s'interposer eux-mêmes face à ces détracteurs, au risque de se mettre en danger.

Un autre usager se plaint également du problème des quads et motos, cette fois sur la butte des Châtaigniers, avec en outre d'autres incivilités, en particulier les nuisances sonores dues à l'usage d'amplis sur le site et le vandalisme du mobilier, parfois incendié.

Il regrette que les travaux prévus annoncés par l'AEV sur la butte des châtaigniers en matière de sécurité n'aient pas pu se faire avant. Il regrette l'absence de signalétique sur le site (règlement intérieur), Il considère que les usagers doivent souvent faire la police eux-mêmes. Il soulève enfin la question concernant la fermeture du parc. Un usager répond lui-même à la question en rappelant que lors de précédentes réunions la question avait déjà été posée et que la Région avait rappelé qu'elle ne fermait pas ses parcs.

Concernant le retard avec lequel interviennent les travaux de mise en sécurité du site, Elise Prothery (AEV) répond qu'en effet l'AEV intervient tard et qu'elle comprend le mécontentement des usagers. Elle explique que l'AEV réalise actuellement les études de projet visant à proposer des dispositifs efficaces et durables en matière de sécurité. Elle confirme que ces travaux seront lancés au plus tard en 2018.

Le remblaiement de l'ancienne carrière Soverini, sur la Butte d'Orgemont, à Argenteuil

Alain Hérin (président de l'AMAP d'Argenteuil et d'EVA, membre de l'association Val d'Oise Environnement) intervient sur le sujet du remblaiement de l'ancienne carrière Soverini, sur le site de la Butte d'Orgemont. Il souhaite savoir où en est le dossier. Il rappelle que le remblaiement devait initialement durer 6 ans, et concernait un volume de 800 000 m³. Ce volume est passé à plus d'un million de mètres cubes et les travaux ne sont toujours pas achevés.

Elise Prothery (AEV) confirme l'augmentation du volume de remblais, par rapport à l'autorisation initiale. Elle rappelle que l'AEV ne cautionne pas cette augmentation des volumes. Elle précise aussi que l'AEV (propriétaire) n'a cependant pas la jouissance du site et par conséquent n'a aucune autorité sur l'exploitation. Le chantier est contrôlé par l'Etat, qui attend des documents complémentaires de la part de l'exploitant pour délivrer éventuellement une autorisation de prolongation de l'exploitation, la dernière autorisation étant arrivée à échéance en septembre 2016. Sur le principe, l'Etat s'oppose à la demande de l'exploitant d'amener encore des volumes de remblais complémentaires pour financer la remise en état de l'exploitation.

La plaine d'Argenteuil

Alain Herrin demande également des nouvelles du projet de la plaine d'Argenteuil pour lequel l'AMAP avait déposé un projet. Mathieu Frimat (AEV) explique que pour l'instant le projet est entre parenthèses. Lors d'une précédente réunion de la présidente de l'AEV avec le maire d'Argenteuil, il a été décidé de ne pas donner suite au projet pour l'instant. Alain Herrin regrette que les associations ne soient pas associées à ce type de réunion.

Fin de la réunion : 20h00